

Substances contrôlées (exemple : buprénorphine)

Avant de se procurer une substance contrôlée, le chercheur doit remplir le [Formulaire de demande d'exemption pour l'utilisation d'une substance désignée à des fins scientifiques](#) et s'assurer d'avoir obtenu l'autorisation du Bureau des exemptions de Santé Canada. Ce processus peut prendre plusieurs semaines.

Une copie de l'autorisation d'exemption pour l'utilisation d'une substance désignée à des fins scientifiques doit être acheminée à Marie-Eve.Ducharme4@uqtr.ca.

Seules les substances autorisées dans la demande d'exemption peuvent être achetées et le chercheur détenant l'exemption s'assure que la quantité procurée annuellement ne dépasse pas la valeur indiquée dans la demande d'exemption.

Toute commande de substance contrôlée à l'UQTR doit être placée le système de [Réquisition de matériel du Service de l'approvisionnement](#).

Mettre en cc. Marie-Eve.Ducharme4@uqtr.ca lors de l'achat.

Au besoin, se référer à la [Procédure de gestion des substances contrôlées](#)

Création par	Geneviève Bureau	Date	2020/12/03 AAAA/MM/JJ
Date du changement	Description du changement		
/ / AAAA/MM/JJ		Modifié par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Modifié par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Modifié par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Modifié par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Modifié par :	